



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 novembre 2024 — N° 163

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 19 novembre 2024.
(Dépôt n° 2042-20241119)

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, propose que le principe du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, est ajourné au nom de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont).

19 novembre 2024

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Corridor appalachien.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Joseph Lalla.

Mme Abou-Khalil (Fabre) fait une déclaration afin d'exprimer le souhait de voir la fin de la guerre.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin d'encourager l'achat local à l'approche du temps des fêtes.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée québécoise pour la santé et le bien-être des hommes.

19 novembre 2024

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Céline St-Arneault.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner les performances d'athlètes aux Championnats du monde de sauvetage.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Linda Gervais.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Centre Femmes L'Ancrage.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marthe Taillon.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Fin à la faim.

À 13 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

19 novembre 2024

Les travaux reprennent à 14 h 07.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Marcel Bédard, ancien député de Montmorency.

Dépôts de documents

M. Julien, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le tableau synthèse 2023-2024 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.
(Dépôt n° 2043-20241119)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 159 concernant les dépenses des entreprises en recherche et développement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 septembre 2024 par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys);
(Dépôt n° 2044-20241119)

La réponse à la question écrite n° 180 concernant un projet de zone d'innovation dans l'est du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 octobre 2024 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);
(Dépôt n° 2045-20241119)

La réponse à la question écrite n° 181 concernant le traitement des dossiers de possession simple de drogues, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 octobre 2024 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne);
(Dépôt n° 2046-20241119)

19 novembre 2024

La réponse à la question écrite n° 185 concernant des mesures relatives aux actes notariés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 octobre 2024 par M. Morin (Acadie).

(Dépôt n° 2047-20241119)

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 7 novembre 2024, que lui a adressée Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, l'informant de sa démission à titre de présidente de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 2048-20241119)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 novembre 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2049-20241119)

Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 29, 30 et 31 octobre ainsi que les 5, 6, 7, et 19 novembre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2050-20241119)

19 novembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 13 novembre 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant un changement de membre à la Commission de l'économie et du travail ainsi que sur la désignation à la présidence de la Commission.

(Dépôt n° 2051-20241119)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 071 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à suspendre les modifications apportées au crédit d'impôt pour les services de production cinématographique.

(Dépôt n° 2052-20241119)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

19 novembre 2024

Motions sans préavis

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), présente une motion concernant des propos visant l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se dissocie de toute déclaration suggérant que cette Assemblée et ses membres sont racistes;

QU'elle rappelle que de tels propos nuisent au maintien du consensus nécessaire envers la lutte au racisme et toute forme de discrimination dans notre société;

QU'enfin, elle rappelle que les membres de l'Assemblée se sont engagés à respecter les valeurs du Code d'éthique et de déontologie, notamment le respect et la protection de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 347 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

19 novembre 2024

Mme Ghazal (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne les menaces et messages haineux envers le député de Maurice-Richard;

QU'elle affirme qu'aucun parlementaire ne mérite d'être ciblé par la haine et la violence.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les valeurs prévues à l'article 6 de son Code d'éthique et de déontologie, qui incluent le respect et la protection de l'Assemblée nationale et de ses membres;

QU'elle exige que ses membres souscrivent pleinement à ces valeurs dans toutes leurs actions et s'en inspirent en toutes circonstances dans leurs fonctions;

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'aucun de ses membres n'est motivé par le racisme et la construction négative ou inférieure de l'Autre et dénonce fortement tout propos en ce sens;

QU'elle affirme que tenir des propos semblables peut miner la légitimité de l'Assemblée nationale, nuire au vivre-ensemble et affaiblir la confiance de tous les Québécois et Québécoises envers les institutions démocratiques du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

19 novembre 2024

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **348** en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, pendant la période de travaux intensifs devant se tenir du 25 novembre au 6 décembre 2024, l'horaire des travaux de l'Assemblée et des commissions soit modifié ainsi :

QUE, le mardi soir, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 19 heures à 21 heures, plutôt que de 19 h 30 à 21 h 30;

QUE le jeudi après-midi et le jeudi soir, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 14 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures plutôt que de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public;

19 novembre 2024

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence.

Mme la présidente donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande d'exempter les étudiants autochtones des dispositions de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme la présidente informe l'Assemblée que, le mercredi 20 novembre 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de ne prendre aucune action qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises du Québec.

19 novembre 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, proposant que le principe du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, pendant la période de travaux intensifs devant se tenir du 25 novembre au 6 décembre 2024, l'horaire des travaux de l'Assemblée et des commissions soit modifié ainsi :

QUE, le mardi soir, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 19 heures à 21 heures, plutôt que de 19 h 30 à 21 h 30;

QUE le jeudi après-midi et le jeudi soir, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 14 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures plutôt que de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30;

19 novembre 2024

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 75, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 75 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 75 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 80, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 80 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 80 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

19 novembre 2024

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au mercredi 20 novembre 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 50, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au mercredi 20 novembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

19 novembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska) :

(Vote n° 347)

POUR - 102

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccione (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	

19 novembre 2024

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska) :

(Vote n° 348)

POUR - 102

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	